



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale déplore la décision du gouvernement fédéral d'expulser la famille Lawrence vers le Sri Lanka;

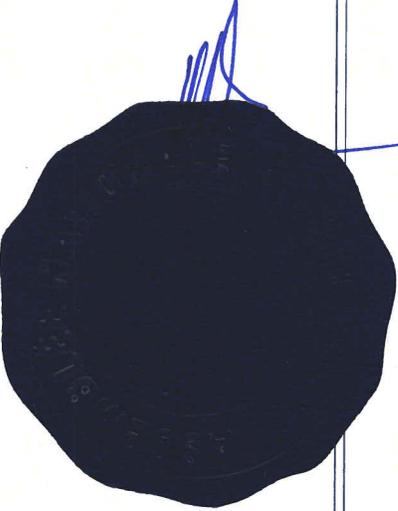
QU'elle reconnaisse le caractère exceptionnel du geste posé par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec qui a émis un certificat de sélection du Québec à la famille;

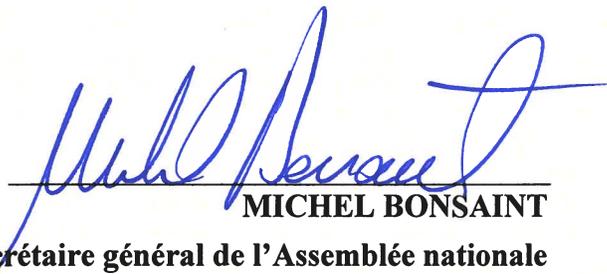
QU'elle demande au gouvernement fédéral de poser des gestes concrets pour faire en sorte de réduire les délais de traitement des demandes d'asile de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada, qui peuvent dépasser les 5 ans;

QU'elle réaffirme la capacité du Québec d'exercer ses pleins pouvoirs quant à la sélection de ses immigrants.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 5 DÉCEMBRE 2017.

Québec, ce cinquième jour de décembre 2017




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale